



**HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE**

Cabinet

Section de la communication interministérielle

Papeete, le 7 juin 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Inauguration du Chenil de Bora Bora :
équipement financé à 80% par l'Etat**

A l'invitation de M. Gaston TONG SANG, Maire de Bora Bora, M. Raymond YEDDOU, chef des subdivisions des îles du Vent et des îles Sous-le-Vent, représentant le Haut-commissaire de la République, a participé à l'inauguration du chenil de Bora Bora, situé à Haamaire dans la commune associée de Faanui.

Situé sur une parcelle de 21 785 m², le chenil est composé de quatre box, avec un espace de stockage, un local sanitaire et un congélateur.

Le fonctionnement de cet établissement sera confié à l'association BORA BORA ANIMARA qui s'appuiera sur une équipe de bénévoles. Une convention de mise à disposition du chenil, à titre gracieux, est également prévue.

Cette réalisation exemplaire répond à un impératif d'hygiène et de sécurité publique, lié à la présence de nombreux animaux errants, abandonnés ou maltraités dans la commune. La livraison de ce « refuge » pour animaux s'effectue en parallèle d'une vaste campagne de stérilisation pour réduire le nombre de chiens errants et mieux contrôler leurs identifications, en lien avec les vétérinaires.

Cette opération a été financée à 80% par l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2017, pour un montant de 8 193 600 F CFP sur un coût total de 10 242 000 F CFP.

L'Administrateur s'est félicité de cette contribution importante qui illustre l'intérêt que porte l'État à ces projets structurants pour garantir la sécurité des populations tout en favorisant la protection animale.

Face aux enjeux de sécurité, de salubrité et de responsabilité pénale que pose la prolifération des chiens sur la voie publique, la création de chenils constitue une réponse concrète à la divagation des animaux domestiques interdite dans l'ensemble des communes de Polynésie française, en application de la loi du 20 juin 2008.

La création de ce chenil permettra en effet au tavana de Bora Bora d'assurer dans de meilleures conditions ses pouvoirs de police, de renforcer la sécurité des administrés et des visiteurs, avec en perspective le développement touristique de l'île.

Un plan de gestion des animaux errants et/ou dangereux pour les autres communes des îles-Sous-le-Vent sera très prochainement mis en œuvre par la communauté de communes Hava'i.

Contact Presse

communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr

www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr